

* 1.2 – Réduire nos consommations de ressources et développer l'économie circulaire



RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS DE BIENS ET MATERIAUX DE LA VILLE ET MIEUX LES VALORISER

Ambition

Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050.

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Diminuer l'empreinte environnementale de la consommation de biens et matériaux de la Ville.

Faire évoluer les comportements sur le long terme en sensibilisant les agents et élus sur les bonnes pratiques.

Objectifs opérationnels

Produire moins de déchets issus des activités de la Ville et améliorer leur valorisation.

Augmenter la part de matériaux recyclés ou de réemploi dans les achats de la Ville.

Réemployer, recycler ou réutiliser au moins 70% des déchets de chantiers produits par la Ville.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction CTM

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Bil Ta Garbi,
Office du Commerce
et Artisanat,
Office de Tourisme,
Etc.

Éléments DE CONTEXTE

La consommation d'énergie, souvent d'origine fossile (charbon, pétrole, gaz), occasionnée par chacune des phases du cycle de vie d'un objet, est à l'origine de rejets de GES dans l'atmosphère :

1. L'extraction de matières premières nécessaires à la fabrication du produit
2. Le transport des matières premières vers les usines
3. La mise en forme et l'assemblage de l'objet en usine
4. La distribution du produit aux points de vente : en bateau, en avion, en camion...
5. L'utilisation du produit : énergie nécessaire au fonctionnement des appareils électriques, au lavage des vêtements, etc.
6. La fin de vie du produit : en décharge, en incinération ou en recyclage. Dans ce dernier cas, la réutilisation d'une partie des matériaux permet de diminuer l'empreinte carbone du produit, à partir du moment où la collecte a lieu (ce qui n'est le cas que de 20 % des déchets numériques dans le monde).

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, dite loi AGEC de 2021, entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Il s'agit de passer d'une économie linéaire (produire, consommer, jeter) à une économie circulaire. Cette transition vers une économie circulaire permet également de renforcer la résilience du territoire en limitant notre dépendance aux flux de ressources entrants au profit de l'économie locale.

L'activité quotidienne des services de la Ville, comme celle de toute organisation, induit une consommation de ressources associée à une empreinte environnementale. En rationalisant sa consommation de biens et de matériaux, en intégrant davantage de matériaux issus du réemploi ou du recyclage, en réparant ce qui peut l'être, et en valorisant les produits arrivés en fin de vie, la collectivité dispose d'un levier d'exemplarité et d'une base d'échanges avec les partenaires et les habitants pour les encourager à s'inscrire dans l'économie circulaire.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec :

- La loi AGEC, qui impose un pourcentage minimum de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées selon les produits ou catégories de produits et équipements.
- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

2018-2025 du Syndicat de traitement des déchets Bil Ta Garbi, pilier du programme Zéro Déchet Zéro Gaspi (ZDZG), qui fixe comme priorité de réduire toutes les sources de gaspillage et de donner une seconde vie aux produits.

- Les orientations du Plan Climat du Pays basque traduites dans l'axe 6 « Produire et consommer autrement : préserver les ressources, prévenir et valoriser les déchets ».

Descriptif DE L'ACTION

L'action consiste à agir en faveur d'une consommation responsable des biens et matériaux, à privilégier les produits et matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage, à optimiser et développer leur valorisation pour faire des déchets une source d'économies locales et à favoriser les synergies pour mieux agir ensemble.

1 — Réduire la consommation de biens et matériaux et promouvoir leur réutilisation

Des outils d'identification et de suivi seront déployés avec un protocole de recours systématique au réemploi et à la réparabilité :

- Mettre en place un catalogue en ligne permettant de visualiser autant les articles neufs que d'occasion : déployer e-atal dans les services afin d'assurer une visibilité des articles stockés au magasin en neuf et occasion.

- Établir des listes de fournisseurs potentiels et des filières avec la Communauté Pays Basque afin de développer les achats d'occasion ou de seconde vie à la Ville : développer les achats dans les magasins d'occasion de type ressourceries (exemple : Patxa'ma, Aima, Konpon Txoko...) avec un objectif d'achat par an (en €) à définir ; acheter des pneus rechapés pour poids lourds ; assurer le suivi du mobilier de bureaux en bon état, donner une seconde vie, revendre d'occasion sur le site AGORA.

- Développer les achats vertueux « acheter mieux pour plus longtemps » et suivre les garanties produits.

- Suivre la consommation des consommables afin d'optimiser les achats et identifier les potentielles surconsommations (papier, cartouches d'impression, produits d'entretien et papier d'essuyage, outillage, carburant ...).

- Suivre le kilométrage des véhicules et vélos de la Ville.

- Renforcer la mutualisation des matériels roulants et des gros matériels /outillages dans le fonctionnement interne.

La réutilisation d'éléments existants dans les constructions et rénovations sera promue en appliquant des objectifs de réemploi/réutilisation aux nouveaux projets.

2 — Réduire la quantité de déchets, améliorer leur tri et le recyclage des matières premières

L'objectif premier est bien de réduire tous les déchets inutiles produits par la Ville. Ceux qui ne pourront pas être évités devront faire l'objet d'un tri permettant de les valoriser dans une filière de recyclage adéquate.

La Ville réalisera notamment les actions suivantes :

- Recensement des biens et services dont la consommation peut être réduite ou réalisée de manière plus écoresponsable au sein de ses différents services.

- Substitution des barquettes plastiques dans la restauration collective dès que possible (au plus tard en 2025 conformément à la loi Egalim et à la loi AGECE).

- Co-construction et mise en place d'une charte Chantiers Propres des déchets sous

maîtrise d'œuvre de la Ville avec ses acteurs et partenaires afin de réduire autant que possible la production de déchets, de développer le recours aux matériaux issus du recyclage, du réemploi et réutilisés, ou de matériaux écoresponsables, de trier les déchets et de les valoriser au plus près de leur site de production. La Ville s'appuiera sur le clausier réalisé par Bil Ta Garbi en partenariat avec 3AR et Nobatek.

- Mise en place de magasins de recyclage dans les ateliers concernant la mécanique, le bois (tel que le recyclage des copeaux de bois sur site), les métaux, le mobilier, etc.

La charte Chantiers Propres est également évoquée dans la Fiche Action 18 « Prévenir la dégradation des milieux, lutter contre les nuisances et apaiser l'espace public ». Les déchets liés à l'évènementiel seront traités dans la Fiche Action 27 « Réduire l'impact des événements bayonnais en matière de TES ».

3 – Utilisation de critères développement durable dans tous les marchés de fournitures et suivre les garanties produits

La commande publique doit favoriser l'intégration de l'économie circulaire dans les appels d'offres publics pour permettre aux acheteurs publics d'introduire des critères relatifs à l'économie circulaire dans les spécifications techniques et les conditions d'exécution d'un marché.

Tous les produits qui ne pourront pas être achetés d'occasion seront achetés neufs, mais avec des critères d'achat développement durable dont la réparabilité sera avérée (disponibilité de la documentation technique, facilité de démontage de l'appareil et des outils nécessaires pour y parvenir, information sur la disponibilité ou la non-disponibilité des pièces détachées et durée de disponibilité).

Les achats plus vertueux pourront être développés « acheter mieux pour plus longtemps » et les garanties produit seront suivies.

Les besoins des services seront évalués au préalable avant tout achat et lancement des consultations.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 80 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre de produits réparés / réemployés / réutilisés par an
- Nombre de produits mis sur le catalogue pour mutualisation
- Réalisation de la charte Chantiers Propres
- Évolution de la consommation de carburant

D'IMPACT :

- Évolution de la production de déchets issus des activités de la Ville (en tonnes)
- Répartition de la valorisation des déchets par filière
- Part des déchets de chantiers valorisés
- Part des achats intégrant des produits, matériaux ou équipements issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage (en €)
- Émissions de GES évitées liées aux déplacements